

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ECOLE

ECOLE : André Gianton Adresse : Boulevard Maréchal Leclerc 06360 Eze	DATE : 18 octobre 2022
--	----------------------------------

PARTICIPANTS :

- Membres titulaires (Représentants des Parents, Enseignants, Représentants de la collectivité, DDEN)
Enseignants : Mmes Pons, Rocchi, Redon, Garcia, Teverini, Bogliari, Sinnonio, Bodenes
Mme Ricolvi : excusée
Parents délégués : Mmes Mansel, Caminel, Colette ; Mr Mzoughi, Bellegarde
Elèves délégués classe CM2 : Lily Portelli, Nicolo Favero
Mairie : Mme De La Puente ; Mr Anselmi, Mr Billy

Ordre du jour du conseil d'école du 18 octobre 2022 :

(préparé en conseil des maîtres le 30 septembre 2022)

Présentation de l'équipe enseignante et des nouveaux membres

Rappel du règlement du conseil d'école

Observation du règlement scolaire et vote de celui-ci

Remerciements aux partenaires :

- A la Mairie pour les tablettes, ordinateurs et rétroprojecteurs
- A l'APE pour la participation à l'encadrement du cross ELA
- Aux nouveaux parents délégués pour leur investissement dans la vie de l'école
- Aux restaurants de Eze : « Château Eza », « La Chèvre d'Or », « Les Terrasses d'Eze », « le Nid d'aigle », « Marinella », « Villa d'Eze » pour la semaine du goût
- A Mr Hubler pour son intervention auprès des classes CM1 et CM2
- Aux pompiers et à la Police municipale de Eze pour leurs interventions pendant la quinzaine citoyenne

Directives ministérielles : Plan « Evaluation d'école », plan « pHARe », APQ

Le point sur les effectifs 2022/2023

Evaluations CP et CE1

Plan Vigipirate : rappel des consignes, exercices de sécurité PPMS sur l'année

Présentation du bilan des comptes OCCE et demande à l'APE de communiquer son bilan et les bénéfices de la kermesse pouvant permettre de financer des projets pédagogiques

Sécurité gymnase : stockage tapis

Nouvelles demandes matérielles

- Stores salle 6
- Grillage à rehausser cours maternelle côté boulevard
- Insonorisation salle 4
- Sécuriser la sortie de secours côté classes maternelles en raison du passage éventuel des sangliers
- Plan numérique : Abonnements Benelyschool école (2022 et 2023) à rembourser
- Demande intervenants : « Hip Hop » et « Echecs » sur l'école

Présentation des projets pédagogiques déjà définis par classe ou par cycle :

- « Quinzaine citoyenne » : La Banque alimentaire, ELA, « Dangers internet », pompiers, permis vélo, « Monde du développement durable »
- Semaine du goût : du 10 au 14 octobre 2022
- Commémoration du 11 novembre : CM2
- « Quinzaine développement durable » : toute l'école (vers mars 2023) avec intervention de l'artiste « Sylvian » sur l'école.
- Projets Arts : FAPE 2023 (Festival d'arts plastiques des enfants), décoration murs intérieurs dans les cours de l'école : toute l'école
- Cycle voile : CM2
- Cycle piscine : cycle 2
- Classes transplantées : CE1/CE2 (Mme Rocchi) et CM2 : mai 2023

POINTS ESSENTIELS DE LA REUNION :

Présentation de l'équipe enseignante

Rappel du règlement du conseil d'école et vote de celui-ci

Observation du règlement scolaire et vote de celui-ci

Directives ministérielles

Le point sur les effectifs 2023/2024

Evaluations CP et CE1

Plan Vigipirate

Présentation des comptes OCCE

Sécurité gymnase

Demandes matérielles

Projets pédagogiques

RELEVÉ DES CONCLUSIONS DU CONSEIL : (joindre la délibération éventuelle s'il y a lieu)

- **Présentation nouveaux enseignants** : Mme Ricolvi va assurer le quart-temps de Mme Garcia (classe de PS le vendredi). Melle Blanchy assurera la décharge de Mme Pons directrice (classe de GS les jeudis et 1 vendredi sur 3). Mr Manodritta va assurer les remplacements sur la circonscription de Nice1.

Présentation des délégués de la classe de CM2(élus par les élèves de la classe) : Lily Portelli et Nicolo Favero. Ils seront porte-parole des élèves de leur classe et de l'école. Certains projets comme la mise en place d'un compost-potager ou d'une gazette pendant la classe transplantée sont évoqués. Nous en discuterons au prochain conseil d'école. Ils seront également référents pour discuter des problèmes en récréation.

- **Rappel du règlement du conseil d'école et vote de celui-ci** : (cf PV joint)

Les conseils d'école ont lieu une fois par trimestre et pour une durée de 2 heures

L'ordre du jour est arrêté au moins 8 jours avant la date du conseil d'école, chaque partie fait en sorte de le communiquer aux autres parties.

Toute question ne figurant pas sur l'ordre du jour ne pourra être évoquée lors du conseil d'école

Il est désigné un secrétaire représentant les enseignants, et un secrétaire représentant les parents

N'assistent au conseil d'école que les délégués de parents titulaires. Les suppléants en surnombre n'ont en aucun cas le droit à la parole

Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école

La relecture du compte-rendu a lieu en présence du directeur de l'école (président du conseil) et du président des délégués des parents d'élèves

A l'issue de chaque séance, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance

Désignation des secrétaires de séances : Mmes Garcia et Teverini (enseignante) et Mme Mansel (parent délégué)

- **Observation et vote du règlement intérieur de l'école** (voir délibération jointe)

Lecture du règlement de l'école par la directrice.

Demande d'un point de rajout par l'équipe enseignante : « Il est rappelé que tout parent accompagnateur lors de sortie scolaire n'a pas le droit de prendre les enfants en photo et encore moins de les diffuser sur un site quelconque (groupe Watsapp ou autre)ou de les partager ». La directrice informe qu'en début d'année, une autorisation de droit à l'image est remplie par les familles, certains parents refusent que leur enfant soit pris en photo. Lors d'une récente sortie, cela a été

cependant fait. Il a été demandé aux parents de supprimer ces photos. De ce fait, un rappel de cette interdiction va être rajouté sur le règlement scolaire (qui est signé par les parents).

→ Vote des 2 règlements à l'unanimité

- **Remerciements aux différents partenaires :** voir ordre du jour. La directrice remercie également tous les restaurateurs du village pour leur accueil chaleureux pour la journée du goût, ainsi que Mr Guery (cuisinier sur Monaco) qui est venu faire des ateliers cuisine aux classes maternelles. Les enseignants et les élèves étaient enchantés. La directrice remercie également tous les parents des classes maternelles pour leur investissement lors des ateliers proposés pendant la semaine par les 3 enseignantes sur le thème « A chaque jour sa couleur ». Enfin, elle remercie Mme Stéphanie Pareja, actrice et marraine de l'association ELA, d'être venue à l'école lundi 17 octobre pour lire la dictée ELA aux élèves de la classe de CM2. Et pour finir, la Médiathèque de Cap d'Ail pour son intervention auprès des classes élémentaires lors de la journée animation Développement durable sur l'eau (financée par la mairie).

- **Directives ministérielles :**

Plan « Evaluation d'école » sur 5 ans : Un plan « Evaluation d'école » a été mis en place par le Ministère de l'Education Nationale et 6 écoles de la circonscription de Nice1 ont été choisies cette année pour l'appliquer. Parmi ces 6 écoles, l'école « André Gianton » travaillera en binôme avec l'école « Balland » de La Turbie. La finalité de ce plan est l'amélioration du service public d'enseignement scolaire, de la qualité des apprentissages des élèves, du suivi des élèves, de la réussite éducative et de la vie de tous les acteurs au sein de l'école. Ce n'est en aucun cas une évaluation au sens propre du terme, aucune école ne sera notée, évaluée ou comparée à une autre. Ce sera essentiellement un travail de réflexion collective dans le but d'améliorer les conditions de réussite collective et de bien-être dans l'école. Ce plan se déroulera sur 5 ans : dans un 1^{er} temps, une autoévaluation de l'école sera faite par l'équipe enseignante, celle-ci sera suivie d'une évaluation externe qui rendra un rapport d'évaluation (son but sera de conforter, prolonger, enrichir la réflexion, échanger, expertiser et recommander), enfin cela aboutira à l'élaboration d'un nouveau projet d'école. Ce système sera reconduit tous les 5 ans.

Plan « pHARE » : C'est un programme de lutte contre le harcèlement à l'école. Toutes les écoles de la circonscription Nice1 sont inscrites. Cela permet de prévenir le harcèlement dans les écoles, de former une communauté protectrice de professionnels et de personnels et d'intervenir efficacement sur les situations de harcèlement. Chaque école s'engage donc pour 2 ans à : formaliser un protocole de traitement, former une équipe d'élèves-ambassadeurs, mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles, participer aux temps forts (concours, journée Non au Harcèlement...), organiser 10h d'apprentissage annuelles dès le CP. Une équipe ressource de 5 personnels formés (2 psychologues, 2 conseillers pédagogiques, 1 enseignant, et 1 directeur) sont à la disposition des équipes enseignantes des écoles. Tout ce protocole sera mis en place au cours de l'année scolaire.

APQ (activités physiques quotidiennes) : Chaque classe élémentaire doit pratiquer une activité physique de 30 minutes par jour en dehors des heures de sport. Ce dispositif a pour but de lutter contre la sédentarité, rester en bonne santé, lutter contre l'obésité de l'enfant, favoriser le développement des capacités motrices. Pour notre école, les classes élémentaires mettent donc en place ce dispositif les lundis et vendredis (jours sans séances de sport), chaque enseignant choisit le moment de la journée et l'activité précise. Pour les classes maternelles, ce dispositif ne les concerne pas puisque les enseignantes font des séances de motricité tous les jours.

- **Les point sur les effectifs rentrée 2022 :** 9 radiations ont été enregistrées à ce jour depuis le mois de septembre (inscriptions sur Monaco, déménagements, départs de familles ukrainiennes). 8 nouvelles inscriptions ont été enregistrées et 1 nouvelle inscription est prévue en janvier 2023. 185 élèves sont actuellement comptabilisés : 63 en maternelle et 122 en élémentaire. Une liste de 23 élèves nés en 2020 a été donnée à la directrice en prévision des inscriptions pour la rentrée prochaine. Cela ferait donc une prévision de 185 élèves pour la rentrée prochaine. Compte tenu des nombreuses constructions (2 programmes de 32 logements pour fin 2022 et 1 programme à côté de l'école pour 2023) en cours dans le village, et en vue de la prochaine CAPD, la directrice demande à Mme de La Puente de lui fournir si possible rapidement une liste de prévisions des inscriptions d'enfants. Celle-ci informe que des logements sociaux seront livrés à la fin de l'année (décembre 2022) et qu'il y aura certainement des familles.

- **Evaluations CP et CE1 :** le dispositif d'évaluations a été reconduit cette année par le ministère de l'Education Nationale : fin septembre pour les CP et les CE1 et février/mars 2023 pour les CP. Leur but est de mettre en place les dispositifs nécessaires personnalisés, dont l'élève a besoin pour progresser et d'en informer les parents. Les enseignantes communiqueront aux parents les résultats des élèves.

- **Plan Vigipirate :**

Maintien de la posture « Alerte attentat » (aucun adulte n'est autorisé à rentrer dans l'école sans en aviser la directrice, aucun parent dans l'école : accueil et sortie au portail, éviter les attroupements devant l'école, aucune manifestation ne pourra avoir lieu dans les écoles, un référent de sécurité est attribué à chaque école.

Exercices de sécurité : 1 exercice intrusion sera réalisé le 21 octobre en présence de la Gendarmerie de Cap d'Ail, 1 exercice incendie a eu lieu le 15 septembre et 1 exercice risques majeurs « séisme » a eu lieu le 14 octobre. Il restera à faire 1 exercice incendie et 1 exercice confinement. Le rassemblement se fait dans la cour maternelle pendant les exercices, et sur le parking devant le cimetière si alarme réelle. Les parents peuvent consulter les consignes de sécurité dans la vitrine devant l'école. Un guide parents peut être consulté sur le site de l'IA Nice. 2 PPMS distincts (attentat/intrusion et risques majeurs) ainsi qu'un diagnostic sécurité sont remis à jour par la directrice selon les consignes ministérielles.

- Présentation du bilan des comptes OCCE (cf arrêté des comptes du 31/08/2021) de l'école et de l'APE

- Sécurité gymnase : La directrice informe que de plus en plus de gros tapis, échelle et blocs en bois sont déposés le long du mur sans sangle ; cela devient dangereux et présente un manque d'espace pour pratiquer les activités sportives avec les élèves. En période d'automne et hiver, les classes élémentaires vont utiliser le gymnase pour le sport tous les jours. Mme De La Puente va contacter l'intervenante « danse et gym » pour l'en informer.

- Demandes de matériel :

Stores en salle 6 → accord de la mairie

grillage à rehausser dans la cours maternelle côté boulevard Maréchal Leclerc → accord mairie

Plan numérique : abonnements annuels Beneyluschool (2022 et 2023) à rembourser par la mairie (la directrice les a payés avec la coopérative scolaire) → accord de la mairie (envoyer les factures à Virginie).

La directrice informe de problèmes avec l'utilisation des nouveaux ipads : pas d'accès à Appelstore, ni Bluetooth, le message « restreint pour la mairie d'Eze » s'affiche. Mme De La Puente informe d'un prochain changement de maintenance, elle va cependant demander à la société Ordixsys de revenir pour résoudre ces problèmes d'accès.

Insonorisation en salle 4 : La pose de faux plafonds revient trop chère → pose de sol plastique à envisager.

Sécurisation de la sortie de secours côté classes maternelles : en raison du passage éventuel des sangliers → la mairie va demander au service technique de voir.

Demande d'intervenants extérieurs : en « Hip hop » sur l'école. La directrice a contacté la personne, cela ferait un devis de 2400 euros pour le Hip Hop (10 séances par classe pour toute l'école). L'APE est d'accord pour participer au financement. Qu'en est-il de la mairie ? Pour ce qui est des échecs, cela serait pour les classes de cycle 3. → accord de la mairie pour participer → envoyer les devis à Virginie De La Puente.

- Projets pédagogiques :

. « Quinzaine citoyenne » : participation de l'école à La Banque alimentaire, ELA (dictée pour les CM2, cross « Mets tes baskets et bats la maladie » pour toute l'école), « non au harcèlement » pour toute l'école par chaque enseignante, « dangers internet » pour les classes élémentaires par Mme Clévier intervenante TICE) , pompiers pour les 3 classes maternelles, permis vélo pour les CM2, « Monde du développement durable » pour les CM1 et CM2.
→ à voir si le permis piéton est possible pour le cycle 2.

. Semaine du goût : toutes les classes ont participé (à l'école pour les classes maternelles PS et MS avec l'aide de Mr Guery cuisinier, dans les restaurants du village (de la GS au CM2). Projet « A chaque jour sa couleur » pour les 3 classes maternelles.

. Commémoration du 11 novembre : CM2

. Animation sanitaire : « hygiène et prévention » : inscription de la classe de GS pour accueillir des stagiaires à l'école.

. « 30 minutes d'activités sportives par jour » : toute l'école. But : rester en bonne santé, lutter contre l'obésité de l'enfant, favoriser développement des capacités motrices.

. « Quinzaine développement durable » prévue en mars avril 2023 pour toute l'école

. Projets arts : FAPE 2023 (Festival d'arts plastiques des enfants) : mai 2023, décoration des murs intérieurs dans les cours de l'école avec l'aide d'artistes (projet en cours),

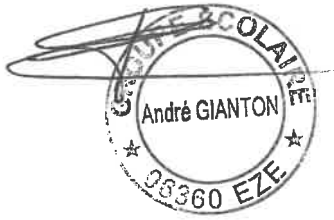
. Projets piscine et voile : cycle voile pour les CM2 et cycle piscine pour le cycle 2 → demande de l'accord de la mairie : problème on ne sait toujours pas si la piscine va ouvrir (Mme De La Puente va se renseigner)

. Projet classe transplantée : CE1/CE2 (Mme Rocchi) et CM2 du 2 au 5 mai 2023 en Ardèche.

. Visites musées

Fait à Eze, le 18 octobre 2022

Le Président
du Conseil d'Ecole :
Pascale Pons



Les Secrétaires
de séance :
Muriel Garcia et Dorothée Teverini

A handwritten signature in cursive script, which appears to be "Teverini".

DELIBERATION PRISE EN CONSEIL D'ECOLE

Ecole :

André Gianton

Boulevard Maréchal Leclerc 06360 Eze

Séance (ordinaire) du mardi 18 octobre 2022Sous la Présidence de Pascale PonsConvocations adressées le octobre 2022**VOTE :**16Nombre de membres
présents
en début de séance18Nombre de membres
présents au moment du
vote18**Suffrages
exprimés**Pour
l'adoption16.

Contre l'adoption

0

Abstentions

0**CONTENU DE LA DELIBERATION**

Objet : Vote du règlement intérieur de l'école et du règlement du conseil d'école

Textes appliqués : règlement intérieur de l'école, règlement scolaire départemental, note de service n°1 de l'IEN Nice1.

Enoncé : - Lecture du règlement intérieur de l'école.

- Rappel du règlement du conseil d'école :

Les conseils d'école ont lieu une fois par trimestre et pour une durée de deux heures.

L'ordre du jour est arrêté au moins 8 jours avant la date du conseil d'école, chaque partie fait en sorte de le communiquer aux autres parties.

Toute question ne figurant pas sur l'ordre du jour ne pourra être évoquée lors du conseil d'école.

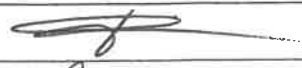
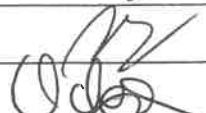
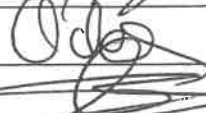
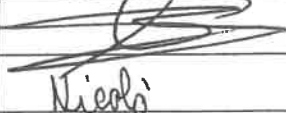
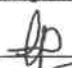



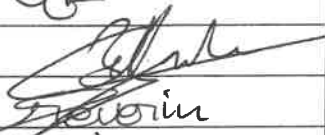
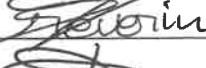

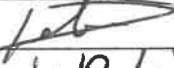


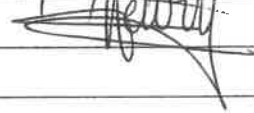
Il est désigné un secrétaire représentant les enseignants, et un secrétaire représentant les parents.

N'assistent au conseil d'école que les délégués de parents titulaires. Les suppléants en surnombre n'ont en aucun cas le droit à la parole.

Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école.

La relecture du compte-rendu a lieu en présence du directeur de l'école (président du conseil) et du président des délégués des parents d'élèves.

A l'issue de chaque séance, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance.

NOM PRENOM	QUALITE	SIGNATURE
PONS Pascale	Directrice	
BILLY Frédéric	DS maître	
de la Puente V	Service scolaire	
ANSELMY Sylvie	Adjointe au Maire	
Favero Nicolò	délégué	Nicolò
Fortelli Lily	délégué	
SINNONIO Céline	Adjointe	
Colette Celva	délégué parent	
Cominel Marion	délégué parent	
Bellega de Eric	délégué parent	
TEVERINI Dorothee	adjointe	
GARCIA Monel	Adjointe	
REDON Joëlle	Adjointe	
BOGLIARI Véronique	Adjointe	V. Bogliari
BODENES Julie	Adjointe	
MZOUGI Hafsa	délégué parent	
ROCCHI Sophie	Adjointe	
NANSEL	Parent délégué	

ECOLE ANDRE GIANTON
ANNEE SCOLAIRE 2022-23
CONSEIL D'ECOLE DU : 18 octobre 2022